



DES DROITS POUR LA TERRE

VERS DE NOUVELLES NORMES INTERNATIONALES

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, lors de la COP21 (Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), les nations du monde entier concluront des accords sur le changement climatique. L'enjeu majeur des négociations sera d'atteindre un **engagement suffisamment contraignant pour que soit assuré à l'humanité un espace vital pérenne**. La prise en main de la situation climatique planétaire requiert une **responsabilité morale et légale qui dépasse la simple «déclaration d'intentions»**. Il est nécessaire de construire un **pacte social commun, une gouvernance mondiale et un cadre juridique international** dont les piliers seraient la sauvegarde de la biodiversité et le respect de la dynamique des écosystèmes - indispensables pour garantir la sûreté de la planète.

De par le monde, les initiatives présentant des solutions systémiques à la dégradation du milieu naturel par une adaptation du droit international public et pénal se multiplient. Quelques soient les approches (Droit de la Terre, Droits de la Nature, Droits des générations futures, Droit de l'Homme à un environnement sain, crime d'écocide), toutes s'inscrivent dans **une perspective socio-écosystémique novatrice** selon laquelle les êtres humains font partie intégrante de la nature et leurs actions ont des conséquences, non seulement sur leur environnement, mais aussi sur leur propre devenir. **Cette convergence des initiatives est l'expression d'un mouvement historique en faveur d'une adaptation des normes internationales** face à la destruction des conditions de vie sur Terre.

La rencontre inédite d'acteurs d'envergure internationale : «*Global Alliance for the Rights of Nature*» (GARN) et «*End Ecocide on Earth*» (EEE), lors de la COP21, venus d'horizons du droit différents et ayant accompli d'importantes avancées sur leurs territoires respectifs sera le symbole de cette convergence et aura pour but de démontrer la **complémentarité et la nécessité de leurs démarches**. Ils s'associent dans le cadre d'un programme où seront mis en perspective et testés ces concepts juridiques:

- **la reconnaissance des Droits de la Nature dans le droit public** à l'échelle internationale et locale - reposant sur La "Déclaration Universelle des Droits de la Nature" portée par GARN - qui reconnaît aux écosystèmes des droits à l'existence et les devoirs incombant à l'humanité de respecter l'intégrité de leurs cycles vitaux.

- **la reconnaissance du Crime d'Ecocide par le droit pénal international** - reposant sur la proposition d'amendements de EEE au Statut de la Cour Pénale Internationale - permettrait la mise en place d'un cadre juridique international susceptible de garantir la sûreté de la planète.

Ces deux initiatives dressent un paysage juridique susceptible de renforcer les engagements «climatiques» des Etats en proposant **des normes permettant la sauvegarde de l'humanité et de la nature; ainsi que le jugement puis la sanction des crimes environnementaux**. En mettant en lumière l'interdépendance consubstantielle entre les hommes et la nature, elles s'inscrivent dans un débat de fond plus global qui touche à la place de l'homme au sein de la nature afin de nourrir une transformation des consciences collective et des modèles de gouvernance mondiaux.





GARANTIR UNE JUSTICE CLIMATIQUE INTERNATIONALE

La COP21 sera un moment crucial pour faire valoir **les initiatives portant sur les nouveaux enjeux politiques, économiques, sociaux et écologiques auxquels l'humanité doit faire face**. La coalition *Global Alliance for the Rights of Nature*, le mouvement *End Ecocide on Earth*, les organisations *NatureRights* et *Attac* proposent un vaste programme au cours duquel seront étudiés des concepts juridiques visant à renforcer les engagements climatiques des Etats. Une justice climatique et environnementale internationale passera nécessairement par **l'établissement d'un cadre législatif qui puisse garantir une relation plus harmonieuse entre l'homme et la nature**, permettant ainsi de **prévenir et atténuer les conséquences du réchauffement climatique, de juger et sanctionner des crimes environnementaux et enfin assurer la sauvegarde de l'humanité et de la nature**.

PLACE TO B



TABLE RONDE "DES DROITS POUR LA TERRE : VERS DE NOUVELLES NORMES INTERNATIONALES"

PLACE TO B - 3 Décembre (15h - 18h)

Convergence des initiatives visant à établir un cadre juridique international pour la protection de la planète: des experts clarifieront les différents **concepts et principes émergents et convergents relevant de la justice environnementale**, en particulier ceux regroupés dans le **Droit de la Terre "Earth Law"** (Droits de la Nature, Communs Globaux, Droits des Générations Futures, Préjudice Ecologique, principe d'anticipation, concept du *Buen Vivir...*) et ceux proposés pour enrichir le droit pénal à l'échelle internationale, européenne et nationale (Crime d'écocide, éco-crimes, crimes contre la santé humaine...).

+ D'INFOS <http://www.naturerights.com/blog/?p=1122>



"TRIBUNAL INTERNATIONAL DES DROITS DE LA NATURE"

MAISON DES MÉTALLOS - 4 et 5 Décembre (9h30 - 18h)

Un tribunal pour les Droits de la Nature d'initiative citoyenne, porté par la GARN en partenariat avec EEE jugera de violations manifestes de droits sociaux et environnementaux pendant deux jours. Des juristes et personnalités de renommée internationale statueront sur des cas emblématiques tels que le changement climatique, les OGMs, les méthodes extractivistes et d'autres violations environnementales, en se basant sur les cadres juridiques émergents du "Droit de la Terre" (Earth Law) : **Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère** et proposition d'amendements au **Statut de la Cour Pénale Internationale sur le crime d'écocide**.

+ D'INFOS ANGLAIS: <http://therightsofnature.org/rights-of-nature-tribunal-paris/> FRANÇAIS: <http://www.naturerights.com/blog/?p=1126>

CONFÉRENCE DE PRESSE "END ECOCIDE ON EARTH"

10 Décembre - Date anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris en 1948

EEE annoncera publiquement, en compagnie d'un ou plusieurs Chefs d'Etats, le dépôt auprès de Ban Ki Moon d'une proposition de 17 amendements au Statut de la Cour Pénale Internationale portant sur le crime d'écocide, afin de consacrer et d'universaliser le droit de l'homme à un environnement sain ainsi que les droits pour la Terre.

"KEEP THE OIL IN THE GROUND : CRIME CLIMATIQUE ET ÉNERGIES FOSSILES"

Participation à divers événements liés à la campagne de désengagement des énergies fossiles, un sujet majeur de sensibilisation directement lié aux recommandations du Tribunal. Il sera envisagé au regard des concepts de justice climatique, de crime d'écocide et de droits de la nature.

- BLOG SUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE : "DES DROITS POUR LA TERRE"

(en partenariat avec Place to B)

Dès septembre 2015, un blog dédié réunira des experts reconnus en Droits de l'Homme et Droits de l'Environnement afin d'exposer et vulgariser les démarches et concepts juridiques reliant leurs domaines respectifs, de confronter les points de vue et proposer des pistes d'évolution de la législation actuelle. L'ambition est de réunir une communauté de chercheurs et experts d'horizons, de cultures et de champs du droit différents afin de **mettre en perspective la convergence des initiatives poursuivant un objectif commun**: construire un cadre juridique cohérent et efficace à l'échelle internationale et locale afin de préserver les écosystèmes et l'humanité qui en dépend.

- CAMPAGNE CITOYENNE (TBC pétition AVAAZ)

Dès septembre, sera initiée une campagne grand public en soutien aux Etats désireux de porter le projet d'amendement de EEE, se déroulant sur deux rendez-vous internationaux:

Septembre : **Conférence des Nations Unies sur les Objectifs** pour le développement durable, un moment charnière sur la route de la COP21 pour la reconnaissance des crimes environnementaux.

Décembre : **COP21**, momentum pour faire valoir l'urgence d'une justice climatique globale.

La campagne permettra la remise d'une **pétition à M. Ban Ki-Moon** témoignant d'un appui citoyen massif pour légitimer la démarche d'Etats courageux prêts à encadrer les activités industrielles les plus dangereuses.



PORTÉ PAR :



ETAPES DE MOBILISATION CITOYENNE





DROITS DE LA NATURE & CRIME D'ECOCIDE

La « *Global Alliance for the Rights of Nature* » et « *End Ecocide on Earth* » sont des acteurs d'envergure internationale ayant mené des stratégies de long terme dans leurs domaines et territoires respectifs. Ils défendent un objectif commun: mettre en place un cadre juridique nécessaire à la protection des écosystèmes et des hommes qui en dépendent. Ils s'associent pour la COP21 pour renforcer leur message et montrer les complémentarités de leurs propositions, en partenariat avec l'association *NatureRights* et *Attac*.



GLOBAL ALLIANCE FOR THE RIGHTS OF NATURE (GARN) est une coalition d'organisations et individus engagés dans l'adoption et la mise en oeuvre de systèmes juridiques visant **la reconnaissance, le respect et l'application de la "Déclaration Universelle des Droits de la Nature"**. Cette déclaration considère la Nature comme un *sujet* plutôt que comme un *objet*, en reconnaissant une **valeur intrinsèque** à tous les êtres vivants sur terre, pour lesquels elle énonce le **droit d'exister et de se perpétuer**. Ce concept connaît depuis 2006 une évolution importante. Inscrit dans la législation de deux Pays (Equateur et Bolivie) et ayant fait l'objet de nombreuses initiatives locales dans le monde (entre autres 180 ordonnances municipales aux Etats Unis).

Le concept de "Droit de la Nature" **a été soutenu par plus de 800.000 personnes sur 122 pays, et la "Déclaration Universelle Des Droits de la Nature" acclamée par 35.000 personnes lors du Sommet de Cochabamba**. La *GARN* a remis à RIO+20 une pétition soutenue par 120.000 signatures au Secrétaire Général des Nations Unies; a réalisé deux Tribunaux Internationaux des Droits de la Nature en 2014 (Quito et Lima) présidés respectivement par **Vandana Shiva** et **Alberto Acosta**. <http://therightsofnature.org/>



END ECOCIDE ON EARTH (EEE) est un mouvement citoyen visant à **faire reconnaître le crime d'écocide par le droit pénal international**. Un écocide serait défini par une atteinte grave et durable à un espace naturel d'intérêt commun et/ou à un service écosystémique nécessaires au maintien des conditions actuelles de vie sur terre. EEE a d'abord défendu un **projet de directive européenne sur le crime d'écocide** sous forme d'ICE (**Initiative citoyenne européenne**) puis de pétition européenne et a collecté **185.500 signatures** en Europe. Soutenu par un groupe d'experts juridiques internationaux, EEE a travaillé en parallèle sur une **proposition de texte d'amendements au Statut de Rome de la Cour pénale Internationale**, afin d'y inclure le crime d'écocide. EEE exerce aujourd'hui du lobbying auprès de divers gouvernements pour qu'ils soutiennent la proposition et la soumettent au vote des Etats parties à la CPI. EEE mobilise aussi la société civile, en amont de la COP21, afin qu'elle apporte son soutien à la proposition. <http://www.endecocide.org>

PROPOSITION D'AMENDEMENTS DE EEE AU STATUT DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

La reconnaissance du crime d'écocide en temps de paix permettrait d'établir l'effectivité de l'ensemble des normes émergentes par la mise en place d'un cadre juridique pénal international susceptible de garantir la sûreté de la planète; par la protection des communaux globaux et des services écosystémiques transfrontaliers, dans le respect des limites planétaires connues. La valeur fondamentale sur laquelle repose l'incrimination d'écocide est la "sûreté de la planète". Cette valeur a vocation à devenir une norme impérative; l'homme dans cette vision est une des composantes protégées mais pas l'unique. De fait, l'interdiction de l'écocide garantirait le droit de l'homme à un environnement sain mais aussi consacrerait le droit de la nature à être protégée. Cette proposition est, de fait, une approche transversale entre les droits de la nature et les droits de l'humanité. Elle permet de les mettre en corrélation, d'encadrer les activités industrielles les menaçant afin d'assurer des conditions de vie saines aux générations présentes et futures.



NATURERIGHTS (NR) est une organisation ayant pour objet **la promotion des «Droits de la Nature»**, entendus dans le sens d'une interdépendance consubstantielle entre les Hommes et la Nature. NR travaille à identifier, soutenir et connecter les initiatives juridiques émergentes, et s'inscrit dans un vaste réseau d'acteurs qui défendent des systèmes de gouvernance du "Droit de la Terre" et ainsi que les principes et les pratiques qui les sous-tendent, afin qu'ils deviennent une réalité sur le plan philosophique, juridique, économique et social.

NR est le **partenaire opérationnel de EEE et de GARN pour les événements liés à la COP21**. NatureRights a collaboré avec la *Pachamama* (organisation fondatrice de la *GARN*) en 2010 pour soutenir la création du *fond fiduciaire du Yasuni-ITT*; et est engagée depuis 2013 auprès de l'initiative *End Ecocide on Earth* en tant que partenaire opérationnel en France. <http://www.naturerights.com/>

CONTACTS / PLUS D'INFOS

NATURERIGHTS (Opérations): Samanta Novella <lanovella@gmail.com>

EEE (COP21): Marie Toussaint <mariev.toussaint@gmail.com>



ATTAC est un **mouvement d'éducation populaire** tourné vers l'action citoyenne qui, depuis sa création en 1998, se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, **pour la prise de pouvoir par les citoyens sur leur vie, la construction d'une démocratie active et de convergences entre mouvements sociaux au sein du mouvement altermondialiste**. Car

il existe des alternatives, pour une transition vers une société solidaire et respectueuse de la nature. Nous ne sommes pas condamnés à subir les ravages de cette mondialisation et le cynisme des élites. Association à nulle autre pareille, Attac est financée par ses adhérents et est animée par ses militants. Présente sur le terrain dans les luttes quotidiennes contre les ravages du néolibéralisme, Attac fournit des analyses nécessaires et organise des actions pour construire des alternatives crédibles. www.france.attac.org

EEE (Juridique): Valérie Cabanes <valerie@endecocide.eu>

GARN (secrétariat): Natalia Greene <nati.greene@gmail.com>

Attac : Jacqueline Balvet <jbavet@attac.org>